

# CONSEIL DE DISCIPLINE

Secrétariat du conseil de discipline

## TIRAGE AU SORT DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS SIEGEANT EN CAP ET CCP

### CONSEILS DE DISCIPLINE 2025

La procédure disciplinaire fait obligation d'organiser le tirage au sort des représentants des collectivités ou de leurs établissements publics affiliés siégeant au CAP ou en CCP afin de définir s'ils seront titulaires ou suppléants lors des conseils de discipline.

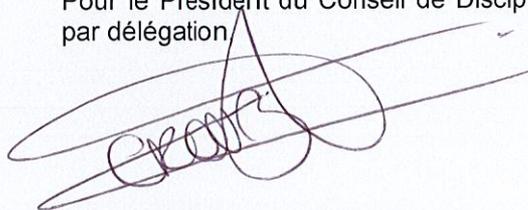
Au regard du nombre croissant de dossiers disciplinaires (10 en 2024), et suite à l'expérimentation concluante des tirages au sort pour les six derniers mois de 2024, le Président du Conseil de discipline, organise les tirages au sort de chaque commission, le :

**Jeudi 9 janvier 2025 à 9H00,  
Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher,  
3 Rue Franciade, 41260 LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR**

Ces tirages au sort ont vocation à s'appliquer respectivement aux conseils de discipline de chaque CAP et de la CCP qui se dérouleront sur l'année 2025.

Fait à La Chaussée-Saint-Victor, le 23 décembre 2024

Pour le Président du Conseil de Discipline et  
par délégation



La secrétaire du Conseil de Discipline,  
Virginie EVE-CROUZET